

ASV Négociations quadripartites 1er juin 2011

La troisième des réunions quadripartites sur l'avenir de l'ASV qui se déroulent parallèlement aux négociations conventionnelles s'est tenue au Ministère de la Santé le mercredi 1er juin 2011.

La CSMF, le SML et le Bloc présentaient un scénario commun avec la CARMF (doublement de la cotisation sur 3 ans, retraite à taux plein à 67 ans en 2018, gel du point pendant 5 à 10 ans, mesures spécifiques pour le Secteur 2).

La FMF maintenait sa demande de fermeture avec maintien des droits.

MG France, s'il acceptait la hausse de la cotisation, remettait en question le passage du taux plein à 67 ans et proposait une baisse immédiate de la valeur du point à 14 € (- 10 %).

Le représentant du Collège des retraités de la CARMF qui participait à cette réunion a contesté cette dernière proposition et a rappelé que les retraités ne pourraient accepter un gel supplémentaire de la valeur du point d'une durée supérieure à 5 ans.

Il a été demandé à la CARMF de faire des simulations tenant compte des différentes options dont celles de MG France et d'une hypothèse de la CSMF de lissage sur 3 ans de la baisse de 10 % du point ASV, baisse partiellement compensée par une augmentation des 2 autres régimes du taux de l'inflation, le point ASV suivant, lui aussi au bout des 3 ans de baisse, une indexation sur l'Indice des Prix...

Les Syndicats ont réaffirmé leur préalable d'un accord sur l'ASV avant la fin des négociations conventionnelles.

La FARA s'est adressée par mails aux Syndicats, au Ministère et à la CARMF pour leur rappeler sa position.

Claude Poulain

3 juin 2011